

Un commerçant espagnol, marchand de vin à Peumerit entre 1598 et 1615

Par Joël Le Bec

Les archives de la Loire Atlantique à Nantes, conservent le dossier de naturalisation¹, en 1615, de François La Montagne (ou de la Montagne), marchand de vin originaire de Malaga en Andalousie (Espagne). Celui-ci a tenu une hostellerie au bourg de Peumerit dès 1598.

Francisco Montaña ² (ou de la Montaña) a suivi l'armée espagnole venue en Bretagne pendant les Guerres de la Ligue (1588-1898). Les troupes de Juan d'Aguila ont occupé en 1590 la place du Blavet (actuel Port-Louis en Morbihan) et l'ont fortifiée pendant huit ans. La paix est revenue en 1597, mais l'évacuation du Blavet par les Espagnols n'a eu lieu qu'après le Traité de Vervins en 1598.

Malgré les troubles, Francisco Montaña paraît avoir tissé un réseau de connaissances dans le milieu prospère des marchands de vin du sud-ouest Cornouaille. Le 25 mars 1598, en l'église de Plonéour ³, sous l'identité de François La montagne, il épouse Marguerite Le Facheux, fille de Christophe Le Facheux, qui est aussi marchand de vin à Pont-l'Abbé. Le couple s'établit la même année au bourg de Peumerit pour y tenir une hostellerie et commerce de vin.

D'évidence, cette installation ne colle pas avec la noirceur du tableau décrit par le chanoine Jean Moreau ⁴ au sortir des calamiteuses guerres de la Ligue. Selon cet auteur, les troubles qui s'étaient achevés en 1597 avaient laissé la Cornouaille en piteux état après les ravages et les crimes perpétrés par Guy Eder de la Fontenelle et ses brigands retranchés à l'île Tristan. La moitié au moins des terres cultivables étaient en friche. La faim, la misère et la maladie régnaient, les loups et la peste étaient de retour.

François La montagne obtient du roi Louis XIII, *via* des lettres patentes scellées à Paris le 20 mars 1615, « *la permission de résider en ce dict royaulme et de jouir et disposer de ses biens tout ainsin que peuvent faire les originaires et naturels de ceste royaulme [sic].* »

Le 11 décembre 1615, son conseil, J. Larcher, présente les lettres patentes à la chambre des comptes à Nantes en vue d'obtenir sa naturalisation. La chambre ordonne qu'il sera procédé à une information sur « *les vyes, meurs, religion catholique apostolique et romaine, facultés et moyens de François de la Montagne, quelz enfens il a, et s'il est né en loyal mariage [sic].* »

L'information est diligentée le 30 décembre 1615 par Claude de Kersulguen, président et sénéchal du siège présidial de Quimper. Elle se traduit par l'audition de dix témoins, qui

1 : Archives de la Loire Atlantique(ALA) : B 188.

2 : Son identité espagnole ne figure pas dans le dossier.

3 : Un acte en latin établi le 20 mai 1615 par Guillaume Aultret et contresigné d'Olivier Le Men, prêtre de Plonéour, atteste que « *Franciscum La Montaigna natione hispanum et Margaretam Fachoux furent conjoints en mariage en l'église de Plounéour le 25 mars 1598.* »

4 : *Mémoires du chanoine Jean Moreau sur Les guerres de la Ligue en Bretagne*, Henri Waquet, Quimper 1960.

attestent tous « *avoir veu icelluy La Montagne tousjours vivre en homme de bien et d'honneur catholique apostolique et romain, assister à l'office divin et aux bonnes festes de l'année [sic].* »

Le premier témoin est l'honorable homme Pierre Grasset, 38 ans, marchand domicilié ville close de Quimper Corentin. Il connaît François de la Montagne depuis plus de 16 ans et l'a vu pendant ce temps « *se mêler de marchandises, débiter du vin, vivre en légitime mariage avec Marguerite Le facheux, sa femme, et les avoir tousjours veu **demeurer tant au bourg parochial de Peumeurit** que au bourg parochial de Plounéour où ils demeurent encore à présent [sic].* »

Le témoin suivant, Jean Le Prédour, 58 ans, domicilié à Quimper, déclare connaître l'intéressé depuis plus de 18 ans « *et avoir logé plusieurs fois en **sa demeure au bourg parochial de Peumeurit** et depuis en sa maison à présent au bourg de Plounéour[sic].* » Il estime la valeur de ses biens à hauteur de 1 500 livres tournois⁵.

Sire Oratio Dary⁶, 45 ans, marchand demeurant aussi à Quimper, connaît François de la Montagne depuis 27 ans. Et que durant ce temps, il a fait un voyage en la ville de Malgues (Malaga) en Andalousie au royaume d'Espagne. Il y a vu et connu Pierre La Montagne, marchand drapier, et Catherine Le Roz, ses père et mère, gens de bien et d'honneur, catholiques, apostoliques et romains. Il ajoute que « *depuis environ 18 ans, François la Montagne demeure en Bretagne, tant au bourg de Peumeurit qu'à celui de Plounéour, où il vit en loyal mariage avec Marguerite Le Facheux. Il fait profession de marchand et débitant de vin et debvoirs d'impôt et de billot et autres devoirs royaux [Sic].* »

Missire Jean Certen⁷, 40 ans environ, prêtre et recteur de la paroisse de Peumerit et y demeurant au village de Kersco, dépose connaître le dit La Montagne depuis 18 à 20 ans. « *Il fait profession du traffiq et débit des vins et des impostz et billotz et aultres debvoirs royaux, il l'a veu luy et Marguerite Le Facheux, sa femme, demeurer tant en la parroesse de Peumeurit qu'en celle de Plounéour où ils demeurent à présent, plus les avoir souvent ouis [entendus] en confession, leur avoir administré la sainte communion et avoir baptisé deux de leurs enfants, savoir Guillaume et Jan, et connoistre leurs filles Janne et Pezronnelle [sic].* »

5 : Livre tournois, de Tours.

6 : Oratio Dary pourrait être d'origine britannique ? Sire indique un degré élevé de notabilité.

7 : Jean Certen, né vers 1575, est ainsi le second recteur (titre donné en Bretagne au chef de cure) de Peumerit à être connu à la suite du chanoine Hervé du Haffont, mort en 1596. Il était auparavant prêtre et curé de Peumerit et habitait à Lespuit Telent (en breton *Lespuit kern* [la houssaie]). Il devait appartenir à la famille de Jacob Certen, l'un des tenanciers de ce village en 1540. Un autre Jehan Certen était l'un des exploitants de Kersco en 1541. Le 16 octobre 1596, l'abbé Jean Certen est adjudicataire de l'annate de Peumerit (taxe égale à une année des bénéfices de la cure), moyennant 70 écus payables en deux moitiés au chapitre de Cornouaille représenté par le chanoine Jean du Marc'hallec'h (archives du Finistère, 2 G 52). Il est cautionné par Jacques de Lesandevéz, seigneur de Rubien, domicilié à Quimper, un proche de Nicolas de Lesandevéz, seigneur de Penquellenec à cette époque.

Alain Kernaflen, 30 ans, honorable marchand en la ville de Quimper, connaît aussi François la Montagne depuis environ 18 ans. L'intéressé et sa famille sont réputés gens de bien « *tant en la ville du Pont [l'Abbé], en la paroisse de Peumeurit et en celle de Plounéour où ils demeurent à présent, leurs biens tant meubles qu'héritage vallant 1 500 livres tournois.* »

Sire Christophe Morvan, 60 ans environ, marchand domicilié au bourg du « *Quelfinec* ⁸, *parroesse de Ploemeur* », le connaît aussi depuis 18 ans et l'a vu demeurer tant en la ville de Pont-l'Abbé qu'aux paroisses de « *Peumeurit* » et « *Plounéour* », ses biens valant de 1 500 à 1 600 livres tournois.

Sire Roland Le Bodennec, 48 ans environ, marchand domicilié en la Terre au duc, faubourg de Quimper Corentin, déclare connaître le dit la Montagne depuis l'an 1598 et l'avoir vu depuis ce temps débiter du vin et demeurer « *tant en la parroesse de Plounéour qu'en celle de Peumeurit.* » C'est le seul témoin qui déclare ne savoir écrire ni signer.

Missire Guillaume Aultret, 35 ans environ, prêtre et recteur de « *Plounéour* », domicilié ville close de Quimper Corentin, est entendu le 31 décembre 1615. Il dépose connaître l'intéressé depuis quatre ans environ et l'avoir vu faire profession de la religion catholique, apostolique et romaine et « *faire sa feste et les bonnes festes de l'année [sic].* »

Noble homme Alain Le Coguen, 43 ans environ, marchand domicilié en la ville de Pont-l'Abbé, dépose connaître le dit la Montagne depuis 19 ans environ. Et qu'en l'année 1598, il fit un voyage en la province d'Andalousie au royaume d'Espagne, et étant en la ville de « *Malgues* » (Malaga), il s'enquit des parents et de l'extraction de François La Montagne. Les père et mère duquel lui ayant été désignés par un autre marchand de « *Malgues* », il demanda au père, qu'il entendit s'appeler Pierre, s'il n'avait pas un fils nommé François qui aurait suivi les troupes espagnoles lors de la dernière guerre ? Il répondit que oui et qu'il était en peine de ne savoir où il était à présent. Le témoin assura au père que son fils François était marié, qu'il avait épousé en face d'église Marguerite Le Facheux, fille de bonne famille et d'honorable extraction, et qu'il vivait en homme de bien et d'honneur en la province de Bretagne, faisant profession de marchand, tenant hostellerie pour vendre et débiter du vin ⁹ tant à « *Peumeurit* » que « *Plounéour* ». Pierre la Montagne lui répondit qu'il louait Dieu d'apprendre que son fils se portait bien, en homme de bien et d'honneur. Il le supplia de dire à son fils, au retour de voyage, qu'il le suppliait de venir le retrouver en la ville de Malaga.

Maître Erasme Dyanne, 60 ans environ, barbier et chirurgien originaire de la ville de Cazetta au royaume de Naples (Italie), à présent réfugié et domicilié en la ville de Pont-l'Abbé, dépose connaître François La Montagne ainsi que Pierre La Montagne et Catherine Le Roz, ses père et mère, depuis environ 29 ans. Etant passé de Naples pour aller en Espagne, il

8 : Quelfinec : actuel Guilvinec (Le).

9 : Le vin était débité les jours de pardon et aux foires du lendemain. Le seigneur du fief levait la valeur d'un pot de vin sur chaque tonneau vidé. Il était consommé comme fortifiant au sortir d'affections sévères (bronchite, grippe, etc.).

tomba malade en la ville de Malaga en Andalousie et fut ainsi contraint d'y séjourner quatorze ou quinze mois chez un maître chirurgien de cette ville. Il eut alors l'opportunité de faire connaissance avec la famille La Montagne, marchands de draperie de laine. Depuis environ 17 ans, il a revu François La Montagne en Bretagne, tant à Pont-l'Abbé, « Peumeurit », « Plounéour » et ailleurs, l'avoir vu en vrai et loyal mariage avec Marguerite Le Facheux, duquel sont nés Jean, Guillaume ¹⁰, Pezronelle et Jeanne la Montagne, « **qu'il a tenu hostellerie en la parroesse de Peumeurit et en la parroesse de Plounéour où il demeure encore à présent, ses biens valant la somme de quincze à saize cens livres [Sic].** »

Décrire le bourg de Peumerit en cette fin du XVI^e siècle est hasardeux. Autour de l'église paroissiale (*an ilis* en breton), il y avait probablement une annexe (*Ker ilis*) ou embryon de presbytère ¹¹, un relais de poste (*an ti post*), un ou deux commerces (auberges), dont celui des consorts La Montagne, et quelque « mazière » ou habitat fruste. Une étude notariale, celle de maître Alain Le Gollem époux d'Anne du Vieulou, s'y établira dans le dernier tiers du XVII^e siècle.

10 : La famille La Montagne (ou La Montaigne) s'est bien intégrée. Le fils Guillaume, époux de Catherine Le Scaon, est devenu plus tard notaire royal à Plonéour où est baptisée le 2 octobre 1633 leur fille Jacquette, qui a pour parrain Jacques l'Honoré, recteur de Plonéour, et pour marraine sa tante Péronelle La Montaigne (in *Histoire de Plonéour-Lanvern*, 1904, abbé Eugène Cognec).

11 : Jusqu'au premier tiers du XVII^e siècle, à peu près tous les recteurs des paroisses rurales sont des chanoines prébendés, cadets de familles nobles, qui demeurent à Quimper dans leur maison prébendale. Les curés d'office, vicaires et prêtres logent dans les fermes avec leur famille. Un écu ou blason orné d'un calice signale leur présence. C'est semble-t-il sous le rectorat de Jean Certen qu'est acquise en 1620 la maison située au nord et en vis-à-vis de l'église et qui a servi de presbytère jusqu'à la Révolution. Il se pourrait fort bien qu'il s'agisse de la maison de commerce des époux La Montagne. Le primitif presbytère où avant les guerres de la Ligue logeaient occasionnellement les recteurs prébendés fut attribuée à la chapelle de Saint-Joseph en 1649. Il se confond toutefois avec l'actuel lieu-dit Prospitolou (les presbytères) où la Fabrique de Saint-Joseph (commission de gestion des biens temporels de la chapelle) louait les parcelles nommées Park fresk (parée fraîche, humide), park ar presbitter coz (parée du vieux presbytère) et deux courtils. Dans un dénombrement du manoir et terres de Keroc'h, daté du 12 juillet 1673, est cité « **un parc nommé vulgairement parc an presbitter, contenant demy journal de terre chaude, clos et cerné des hays et fossés, fors [sauf] du costé devers soleil levant qu'il donne sur la vieille maison presbytérale de la dite paroisse [Sic].** »